

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Convention de partenariat avec la ville de Vitrolles pour la mise en oeuvre du dispositif de médiation sociale ville-bailleurs - 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention avec la ville de Vitrolles relative à la mise en oeuvre du dispositif de médiation sociale ville-bailleurs 2020, dont le projet est annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer la dite convention.

La dépense liée au dispositif de médiation sociale départemental sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

À l'unanimité

Mesdames CARREGA, CHABAUD, GUARINO et Messieurs GAZAY, GENZANA et ROYER-PERREAUT ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées